

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PUGET-VILLE
Séance du 29 novembre 2018****Délibération N° : 2018/86**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 novembre 2018 à **18 h 30**, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	19
Nombre de conseillers municipaux absents représentés :	2
Nombre de conseillers municipaux absents :	6
Nombre de votants :	21
Date d'envoi de la convocation :	23 novembre 2018
Ordre du jour affiché le :	23 novembre 2018

Présents : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU Françoise, BOYER Frédéric, MALARD Jean-Marc, FROGER Geneviève, ZAMBOTTI Arlette, BOURAGBA Nathalie, BONGIORNO Gérard, BRETON Géraldine, YVETOT Claire, DELEGLISE Maryse, HADJAZI Abdelkader, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice, REVEL Eric.

Absent(s) ayant donné procuration : ALLHEILLY Pierre donne procuration à Mme ALTARE Catherine, PERELLI Raymond donne procuration à REVEL Eric.

Absent(s): OUSAADA Patrick, ALLIONE Vanessa, MISTRAL Fabrice, CHABAUD Aurélien, INGARGIOLA Olivier, TRUC MORELLE Stéphanie.

Secrétaire de séance : BOYER Frédéric.

**SIVAAD : SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT POUR LA FOURNITURE
ET SERVICE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE
CONVENTIONNELLE, BIOLOGIQUE OU D'UN COMMERCE EQUITABLE**

VU le Code Général de collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I.1°, 67, 68, 78 et 80,

CONSIDERANT que la commune est membre adhérent du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var,

Après recensement des besoins exprimés par la commune, une procédure d'appel d'offres de fournitures courantes et service de denrées alimentaires pour 2019-2020 a été menée à bien, pour le compte de la collectivité, par le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD , 1, Place des Résistants – BP 11-83140 SAINT MANDRIER.

Un représentant de la commune de Puget-Ville siège à cette commission d'appel d'offres.

Il revient aux membres de l'assemblée d'autoriser la signature des actes d'engagements et tout document résultant de l'appel d'offres collectif selon le détail ci-dessous :

NOM et ADRESSE	FOURNITURES	Montant minimum Engagement annuel recensé en HT	Montant minimum Engagement annuel recensé TVA incluse
BSO – SARL BSO ZA Les LOTS 26 600 TAIN L'HERMITAGE	DC 04 – Viande fraîche de veau, piécée à la demande	150,00 €	158,25 €
SARL Midi viandes 28, avenue de Toulon Le Petit Tamagnon 83 260 La Crau	DC03 – Viande fraîche de bœuf, piécée à la demande	500,00 €	527,50 €
	DC05 – Viande fraîche d'agneau et de mouton, piécée à la demande	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC06 – Viande fraîche de porc, piécée à la demande	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC08 – Viande de volailles et lapins frais, piécée à la demande	1 500,00 €	1582,50 €
Passion Froid – Pomona SA LES Milles Rue de la famille laurens Pôle d'activités d'Aix en Provence 13 2980 Aix En Provence	DC01 – Epoules frais	250,00 €	263,75 €
	DC12 – Oeufs frais et ovoproduits	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC21 – Viandes surgelées de volailles	1 000,00 €	1 055,00 €
	DC23 – Fruits et légumes, crus ou cuits, surgelés	1 000,00 €	1 055,00 €
	DC24 – Plats cuisinés surgelés	50,00 €	52,75 €
Pâtes Lanza sarl 51, impasse du Cadenet 83 210 Solliès Pont	DB10 – Pâtes alimentaires fraîches « Bio » ou équivalent	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC13 – Pâtes alimentaires fraîches	500,00 €	527,50 €
Sysco France 1, rue Jean-Baptiste Perrin ZI 34 500 Beziers	DC20 – Viandes surgelées de boucherie	3 000,00 €	3 165,00 €
	DC22 – Produits surgelés de la mer	4 000,00 €	4 220,00 €

	DC25 – Produits de la planification, pâtisserie, gâteaux, desserts, surgelés	200,00 €	211,00 €
	DC26 – Crèmes glacées et produits similaires	400,00 €	422,00 €
L'eurasienne ZA la Poulasse Avenue de l'Arlésienne 83 210 Solliès Pont	DC14 – Produits exotiques préparés frais	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Felix Potin 582, avenue des chênes verts ZAC Nicopolis 83170 Brignoles	DB09 – Produits laitiers et ovoproduits frais « bio » ou équivalent	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC02 – Charcuteries, saucisseries, viandes cuites	300,00 €	316,50 €
	DC10 – Fromages, beurre, margarine et préparations similaires, frais	2 500,00 €	2637,50 €
	DC11 – Lait, crème, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais	2 000,00 €	2 110,00 €
	DC17 – Epicerie	3 500,00 €	3 692,50 €
	DC19 – Conserves	2 500,00 €	2637,50 €
	DC29 – Vin de table	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC30 – Boissons diverses	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Biofinesse 1, impasse du marché Gare 31 200 Toulouse	DB14 – Produits d'alternative végétale aux produits protidiques usuels « bio » ou équivalents	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Pomona Pomona TA Côte d'azur 170, rue Pierre-Gilles de Gennes 83 210 La Farlède	DB11 – Fruits et légumes bruts, crus, cuits « bio » ou équivalent	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
	DC15 – Fruits et légumes frais	2 500,00 €	2 637,50 €
	DC16 – Produits élaborés, IV et V gamme	100,00 €	105,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des marchés issus de l'appel d'offres collectif, ainsi que les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces marchés,

AR PREFECTURE

083-218301000-20181129-DELIB2018_086-DE
Regu le 03/12/2018

~~DE DIRE~~ que les crédits seront inscrits aux budgets de la commune pour les exercices 2019 et 2020.

Madame le Maire,
Catherine ALTARE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Publié le :